

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

SESSION DU LUNDI 13 MAI 2019

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 13 mai 2019 à 11 h 37, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis en séance publique à l'Hôtel du Département, salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Alain LASSUS.

**AVIS DEPARTEMENTAL RELATIF A L'AVANT-PROJET DE SCHEMA REGIONAL
D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES
TERRITOIRES DE LA BOURGOGNE FRANCHE COMTE (SRADDET)**

M. le Président :

Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Concernant les pouvoirs,

Michel Veneau a donné pouvoir à Marc Gauthier.

Catherine Mer a donné pouvoir à Anne-Marie Chêne.

Daniel Bourgeois a donné pouvoir à Jean-Louis Balleret.

Anne Vérin a donné pouvoir à Fabien Bazin.

Jacques Legrain a donné pouvoir à Blandine Delaporte.

Vanessa Louis-Sidney a donné pouvoir à Jocelyne Guérin.

Delphine Fleury a donné pouvoir à Michel Mulot.

Pierre Bisschop a donné procuration à Carole Boirin.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Chers collègues,

Après cette courte pause (*nota : une Commission Permanente avait été tenue précédemment*), nous nous retrouvons en configuration de Session pour aborder un unique dossier, et pas le moindre, puisqu'il s'agit du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, que vous connaissez toutes et tous sous l'acronyme SRADDET depuis qu'il a vu le jour dans le cadre de loi n°2015-991 du 7 août 2015, la « fameuse » loi NOTRe.

En matière de document de planification, ce SRADDET, dont l'élaboration et la mise en œuvre incombent à la Région, n'est rien d'autre que le document fondateur de la stratégie d'aménagement et de développement pour notre région, donc pour notre territoire, pour les années à venir. Il s'agit donc d'un dossier au combien stratégique pour la Nièvre.

Pour autant, la loi ne prévoit pas que le Département soit consulté, au titre ce que l'on appelle les personnes publiques associées, en dehors de la voirie et des infrastructures numériques. Vous conviendrez très certainement avec moi que cette situation est pour le moins questionnante alors que ce SRADDET a vocation à fixer les objectifs de la région dans les domaines de l'équilibre et de l'égalité des territoires, de l'implantation des infrastructures d'intérêt régional, le désenclavement des territoires ruraux, de l'habitat, de la gestion économe de l'espace, de l'intermodalité et du développement des transports, de la maîtrise et de la valorisation de l'énergie, de la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, de la protection et la restauration de la biodiversité et enfin de la prévention et la gestion des déchets.

Cela valait bien une Session, quand bien même notre avis ne sera que consultatif, et de surcroît d'autant plus qu'à la différence de son prédécesseur, le SRADDT, il ne se démarque pas seulement par le fait que le législateur ait ajouté un le E d'Égalité à son acronyme. Non seulement il se substitue à toutes les démarches de planification qui pouvaient exister dans l'ensemble des domaines que je citais précédemment, à l'exception du développement économique, qui, lui, a déjà fait l'objet d'un schéma distinct, le SRDEII, pour schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, mais, et c'est essentiel, il comporte un volet prescriptif.

Il s'agit donc non seulement du « schéma des schémas », mais en plus ces orientations pourront être à même de s'imposer à notre territoire. C'est dire l'importance que peut avoir une telle démarche pour l'avenir de la Nièvre, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Cette situation ne doit pas être abordée comme une menace, mais comme une opportunité visant à faire entendre la voix de la Nièvre, les particularités de la Nièvre, les atouts de la Nièvre dans cette région devenue si grande. Il nous appartient de faire valoir tout ce que la Nièvre a à apporter à cette région. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. Or, tout comme moi, je sais que vous êtes

convaincus que la Nièvre est un atout pour la région, même si, bien évidemment, nous avons besoin d'être accompagnés, renforcés, soutenus pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Porteur d'une vision à 2050, comme l'indique la Région, ce schéma doit être en mesure d'accompagner la Nièvre dans son développement en pesant sur les phénomènes de trop forte métropolisation, de concentration des ressources ou encore d'axes privilégiés de développement.

Pour cela, nous devons, entre autres, pouvoir disposer d'un droit à la différenciation territoriale dans la mise en œuvre de ce schéma et plus particulièrement son volet prescriptif pour nous permettre de faire ni plus ni moins que de l'aménagement du territoire.

Je vais vous laisser la parole si vous le souhaitez avant de la donner à Jocelyne Guérin pour qu'elle nous présente plus en détail ce dossier et la proposition de délibération que nous vous soumettons.

Je vous remercie de votre attention.

Je vous estime.

Je vous donne la parole.

Mme de Mauraige : Je souhaitais savoir si nos collègues ont sous les yeux – ou bien elle leur sera transmise plus tard – la carte qui nous avait été donnée lors de la réunion préparatoire.

M. le Président : Tout le monde a l'ensemble du dossier.

Mme de Mauraige : Je voulais simplement faire une remarque, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

M. le Président : Juste une précision : cette carte n'est pas officiellement dans le SRADDET. Nous pouvons en parler, mais nous n'allons pas la mettre dans les documents officiels. C'est une carte que nous avons extraite des pistes de réflexion de la Région.

Mme de Mauraige : Finalement, elle est très parlante, et elle résume le tout.

M. le Président : Elle a un petit côté « inquiétant ».

Nous pouvons débattre après la présentation. Je vais passer la parole à Jocelyne Guérin, pour qu'elle nous présente techniquement ce rapport.

Mme Guérin :

Le document du projet de SRADDET se décline en trois pièces :

- Un rapport qui dresse un état des lieux du territoire régional. Il les enjeux, présente la stratégie de la Région dans son espace, et définit des objectifs qui en découlent. Sur cette première pièce, il y a finalement peu d'éléments à apporter. Il est en concordance avec les enjeux que nous partageons tous, dans sa démarche d'indication des axes prioritaires.

- Un fascicule de règles opposables. C'est dans ce cadre qu'il est encore temps de s'exprimer, car ce fascicule de règles est encore provisoire. Nous pouvons nous exprimer, et les territoires peuvent le faire, de manière à faire adapter ces règles. Tel qu'est rédigé le fascicule à ce jour, on ne sent pas la vraie implication et l'accompagnement dont a besoin le terrain. C'est un document qui semble être davantage vu de Dijon et pas assez « terrain ». Je pense que c'est sur ce point que nous devons nous exprimer, en particulier sur le rôle de la Nièvre, sur son apport, au vu de ce qu'elle fait déjà depuis quelques années. Elle contribue au développement et à l'aménagement du territoire de cette grande région. Nous nous sommes exprimés déjà plusieurs fois avec des propositions ; c'est un peu dans le même esprit.

- Des annexes, ayant une valeur purement indicative.

Notre travail aujourd'hui est vraiment de participer à l'écriture de ce rapport, dans lequel nous allons exprimer et affirmer notre position et notre avis justement dans cette période encore d'avant-projet du SRADDET.

Les Départements, et parmi eux, la Nièvre ont cette proximité qui permet de garantir le renforcement des solidarités humaines et territoriales. Je pense que nous en avons de plus en plus besoin. Il faut donc veiller à ce que la Région prenne bien compte toutes ces spécificités, notamment au travers des 11 champs thématiques qui sont évoqués dans ce rapport. Si l'on sent que la Région prend en compte cette diversité territoriale, le profil rural de cette grande région, dans la déclinaison des règles et dans les mesures d'accompagnement, on ne retrouve cependant pas suffisamment cette notion de terrain, cette envie de traitement différencié en fonction des spécificités de chaque département. On ne trouve pas des positions qui soient vraiment adaptées au terrain. On ne sent pas non plus cette traduction positive en termes d'atouts et de dynamique que peuvent apporter les territoires les plus éloignés comme l'Yonne et la Nièvre. C'est ce qu'évoquait Pascale de Muraige tout à l'heure au travers de la carte à laquelle elle faisait référence. La carte n'est pas officielle, mais on ne

peut pas s'empêcher de penser que notre éloignement notamment de la dorsale Rhin Rhône, si souvent évoquée par la Région, ne favorise pas cette cohésion des territoires.

Je pense donc que c'est le moment d'être présents par l'intermédiaire de cette Session, avec une contribution du Département de la Nièvre. A nous de convaincre, une fois de plus ; c'est souvent notre rôle, mais, après tout, nous avons un droit qui s'ouvre ici, saisissons-le. Nous l'avons déjà fait plusieurs fois et notamment en tant que chef de file des solidarités territoriales. Je pense que c'est l'axe fort de la motivation de notre participation à ce SRADDET.

Il vous a été communiqué une présentation du schéma, de ses enjeux, des perspectives et de toutes les propositions régionales. Nous souhaitons que soit rappelée la place de la Nièvre. Cela doit être un moment de construction, mais au travers d'échanges, d'observations, de propositions que nous formulerons en transmettant l'avis du Département, pour contribuer à la réécriture des règles, lesquelles devront prendre en compte nos spécificités, et pour exprimer notre avis par rapport au développement régional. 6 domaines ont été mentionnés :

- L'équilibre et l'égalité des territoires, le désenclavement des territoires ruraux, le numérique.
- La gestion économe de l'espace et de l'habitat.
- L'intermodalité et le développement des transports.
- Climat air énergie.
- La biodiversité.
- Déchets, économie circulaire.

En termes de calendrier, nous en sommes au moment de la procédure d'élaboration. Des études ont été organisées et des réunions techniques se sont tenues sur le sujet depuis 2 ans, associant les services de la Région et ceux des Départements et territoires. Nous sommes aujourd'hui dans la période où chacun peut s'exprimer encore avant que le Conseil régional prenne son arrêté, en juillet 2019. Ensuite, le déroulement est le suivant : enquête publique, finalisation du dossier pour le printemps 2020, où la Région validera, pour ensuite mettre en œuvre après accord du Préfet de Région à l'été 2020. Voilà donc le calendrier, tel que nous pouvons le connaître aujourd'hui. C'est donc le bon moment avant juillet pour encore apporter notre contribution.

Comme je l'indiquais précédemment, les enjeux ont été pris en compte, justement sur cette diversité des territoires, sur les ressources remarquables, mais vulnérables, la manière de les utiliser de façon plus durable, et un potentiel riche de développement économique un peu partout selon des spécificités. Je pense que là-dessus le respect des enjeux est écrit, mesuré, avec cette diversité de la grande Région, avec

ce profil rural affirmé, une absence de véritable métropole dominante. Ce sont plus des territoires avec un maillage en fonction de villes plus ou moins importantes qui sont complémentaires. Je pense que vous avez tous en tête cette carte.

Sur les ambitions régionales pour construire cette identité commune et la définition d'une vision partagée en tenant compte des spécificités, le sujet est posé, et il n'y a pas de débat. La dimension est vue, repérée, mais cela ne se décline pas assez au niveau « terrain ».

Au niveau des règles, nous pouvons aujourd'hui apporter notre vision et notre engagement à faire partie de cette région et à aller plus loin que ce qui nous lie aujourd'hui au travers de conventions. C'est comment nous apportons, par nos spécificités nivernaises, une contribution notamment dans ce développement et cet aménagement du territoire. On retrouve tous les thèmes que j'ai cités tout à l'heure, les six thèmes déterminants dans cet aménagement et dans ce développement.

En termes de concertation, des échanges ont eu lieu avec les territoires, avec les citoyens. Les Départements ont été associés. Maintenant, le débat est sur « quelle place pour la Nièvre dans ce SRADDET ? ». Il faut quand même que l'on rappelle la force de la Nièvre au travers des trois grands espaces suivants.

D'abord, le Morvan, avec ce côté « moyenne montagne » qui a une identité qui est reconnue, identité culturelle forte.

Le deuxième espace est le Canal du Nivernais, avec cette image forte touristique.

Puis, la Loire, avec ce site Val de Loire Nivernais et cette porte d'entrée ouest de la grande région, et avec cet axe plus industriel, avec toute la déclinaison des différentes économies le long de cet axe, et puis, bien sûr, le secteur automobile, qui est quand même un point fort de l'économie nivernaise.

L'idée, au travers de cette carte, et de ces espaces riches en diversité, c'est de dire que ce sont vraiment des spécificités encore plus rurales, et vraiment avec des atouts pour le Département. Nous sommes bien, avec l'Yonne, la porte d'entrée de la grande région, qui ouvre aussi sur des régions voisines. La Nièvre est forte de ses territoires, tous porteurs d'une politique d'accueil et d'attractivité sur des thèmes autour du bien-être, de la qualité de vie, de l'épanouissement humain. Je pense que c'est cela que nous défendons depuis un moment, et que nous ne retrouvons peut-être pas suffisamment dans ce lien avec la région.

En termes de richesses, nous avons de nombreuses « pépites » : l'excellence de l'élevage, la viticulture, la sylviculture, le site du Marault, qui prend une extension forte, avec une expertise et une performance avérées, des entreprises performantes le long de l'axe Val de Loire Nivernais. Ce sont des forces que nous souhaitons mettre en avant. Nous sommes aussi engagés dans plusieurs territoires sur

cette démarche « Villages du Futur », et c'est vraiment aussi une spécificité, une envie de montrer qu'il y a un avenir ici. C'est quelque chose qui peut être dupliqué partout, et je pense que c'est un apport de la Nièvre qui est fort. Nous avons le Circuit de Magny-Cours, qui est emblématique, et qui a dans la grande région une place toute trouvée.

Sur les échanges et la solidarité, nous sommes présents. Même si nous sommes loin de cette dorsale Rhin Rhône, que la Région met en avant, ce qui est sûrement légitime, nous avons l'impression, à la lecture du rapport, d'éloignement. Cela nuit à cette dynamique que nous voulons tous porter.

Ce désenclavement dont parle la Région dans ce rapport, il faut qu'il passe, pour la Nièvre, par des investissements, que nous mettons en avant, mais qu'il faut encore écrire dans cette contribution. Nous pensons tous à l'investissement indispensable pour finaliser les infrastructures, et notamment la 2X2 voies de la RN7 en prolongement de l'A 77. Il est important aussi d'être aux manettes pour améliorer la desserte Est-Ouest pour rejoindre Dijon. Il faut aussi rappeler ces points, ainsi que ce que nous portons tous autour du développement des usages du numérique. Quand on parle « désenclavement », c'est aussi une clé.

Voilà les grandes lignes que nous pouvons rappeler dans cette organisation territoriale et spatiale.

Ensuite, sur la question de l'urbanisme, on pourrait lire au travers des règles proposées dans le rapport que tout le monde dans tous les territoires est à l'aise avec tous ces outils ; sauf que, dans des départements comme le nôtre, ce n'est pas tout à fait cela. Le bloc communal est peu mobilisé autour de ces enjeux de planification spatiale, parce que nous n'avons pas les mêmes constats et les mêmes besoins. Aujourd'hui, dans notre département, la pression foncière n'est quand même pas énorme. Il n'y a pas non plus de gros projets à forts enjeux. On estime parfois que tous ces outils que l'on nous impose un peu aujourd'hui ont un coût parfois jugé élevé dans toutes ces démarches.

Il y a certainement une connaissance qui peut être estimée insuffisante sur ces sujets, qui sont complexes. Nous n'avons pas toute l'ingénierie que nous pourrions souhaiter. Il y a un seul territoire de SCOT dans la Nièvre avec le Grand Nevers. Et puis, tout ce que l'on nous impose dans l'élaboration de PLU, puis PLUI, ce sont plus pour nous des situations de blocage, parce que ce n'est pas applicable au terrain. Je pense que nous l'avons tous vécu, et nous le vivons tous. Or, cela, il faut absolument que nous l'évoquions, et qu'au contraire, ces outils soient des outils facilitateurs, et qui permettent ce développement. Aujourd'hui, nous ne sommes vraiment pas sûrs de cela.

L'idée est maintenant, à partir de ce constat, de ces pistes, avec la force de la Nièvre, de réfléchir à comment traduire cette vision dans les règles, sur les six domaines évoqués.

Nous pouvons peut-être ouvrir le débat en reprenant ces thèmes, et évoquer les spécificités de la Nièvre, et voir comment nous pourrions écrire officiellement ce rapport, pour pouvoir le présenter à la Région avant son vote de juin ou juillet.

Le premier thème est « équilibre et égalité des territoires, désenclavement des territoires ruraux, numérique ». Il s'agit d'exprimer, là où l'on vit un peu partout des suppressions de services publics précieux à nos territoires, ce sentiment d'abandon qui est ressenti, tant par les élus que par nos concitoyens. Il s'agit de voir comment la Région peut proposer d'intégrer dans ses documents de planification tous ces enjeux d'interactions et de complémentarité et de solidarités avec les territoires voisins. Je pense qu'aujourd'hui il faut que l'on s'assure de cela.

Le deuxième sujet porte sur la gestion économique de l'espace et de l'habitat. Je pense que le Département là-dessus n'a plus rien à prouver. C'est une vraie politique Habitat, avec des outils, avec des moyens que le Département se donne. Tout ce que l'on a écrit aussi dans nos contrats avec les territoires. C'est autour de tous ces axes-là. Aujourd'hui, il faut le réaffirmer. Je pense qu'il faut que l'on signale ce type d'éléments à la Région, et que l'on émette un avis défavorable à une règle indiquant que « les documents de planification prévoient d'encadrer le développement de nouvelles zones à urbaniser structurantes par une production d'énergie renouvelable, une offre de transport alternative à l'autosolisme existant », ceci pour les quatre motifs suivants :

- Elle ne module pas le niveau d'exigence à atteindre en fonction du type de territoires.
- L'expression « zones à urbaniser structurantes » est quelque chose qui reste trop vague, trop ambiguë.
- Les offres de transports alternatives à l'autosolisme ne peuvent être systématisées en tous lieux de l'espace régional.
- Les formules utilisées sont trop floues, et elles portent à interprétations divergentes, et de ce fait on ne se sent pas vraiment concernés.

Je pense donc qu'il y a des choses à réécrire plus « terrain », comme je l'ai dit tout à l'heure.

Il y a toutes ces déclinaisons où nous pouvons nous engager, collectivités, à la Région, mais à condition d'avoir l'ingénierie nécessaire. Nous parlions des continuités écologiques, des redynamisations de centres-bourgs, etc. Tout ce que l'on a mis en œuvre, comment aujourd'hui la Région nous entend et nous aide à les mettre en œuvre ?

Le troisième sujet porte sur l'intermodalité et le développement des transports. Même si nous avons perdu cette compétence, je pense que l'animation nécessaire doit se faire auprès des habitants, et le rôle du

Département est bien présent, et c'est à ce prix que cela va fonctionner.

Sur le quatrième axe, climat air énergie, c'est, dans ce moment de transition, comment ce développement est toujours contenu au travers de tout ce qui est transversal. Par exemple, sur l'agriculture, nous n'avons plus la compétence au nom de l'agriculture elle-même ; par contre, dans cette convention qui nous lie avec la Région, notre rôle est sur « comment penser l'avenir pour l'agriculture, au travers des changements climatiques, etc. ? » Tout cela, c'est un travail précis d'anticipation, mais ce travail, nous ne le sentons pas véritablement dans ce rapport.

Sur la biodiversité, le Département est bien engagé. Nous nous proposons d'accompagner les collectivités sur le sujet, car elles ont besoin aussi de chef de file, à un moment donné, pour porter une stratégie. Toute l'articulation dont nous avons besoin, nous ne la mesurons pas trop dans les règles qui ont été écrites.

Le dernier thème est « déchets, et économie circulaire ». Je pense que, plus que jamais, sur les alliances que nous devons avoir tous ensemble pour que l'activité nouvelle que nous allons créer au travers de cette nouvelle économie, c'est par le Département et sa compétence Solidarité que nous y arriverons.

Nous demandons, finalement, au travers de tous ces exemples que j'ai pris, une réécriture du fascicule des règles pour qu'il y ait une meilleure prise en compte des spécificités territoriales, et que l'on se sente encouragés à porter cette dynamique ensemble. Et c'est ce message que nous pourrions transmettre, car nous sommes un peu aussi ambassadeurs sur nos territoires : comment sommes-nous contributeurs de cette volonté exprimée par la Nièvre ?

Je pense que chacun maintenant peut alimenter les grandes lignes que j'ai évoquées. Je pense que nous avons listé l'essentiel. Maintenant, chacun peut s'exprimer et apporter des nuances, ajouter des éléments pour que la Nièvre soit présente dans ce projet de développement des territoires au nom de la solidarité et de l'égalité.

M. le Président :

Merci, Jocelyne. Je vous donne la parole.

Mme de Mauraige :

Je reviens sur mes propos liminaires. Je pense qu'il serait bon de souligner que la Nièvre et l'Yonne doivent servir de porte d'entrée de la région parisienne, et je ne comprends pas que, là, on n'ait pas utilisé cette stratégie, pour les relier à l'épine dorsale Rhin Rhône. Stratégiquement, il est quand même formidable d'avoir ces deux portes d'entrée qui peuvent rejoindre la région parisienne, et qui, du coup, offrent tout l'intérêt, justement, de relier tous ces territoires.

M. le Président : Nous sommes bien d'accord. C'est l'idée que nous allons faire remonter. Nous ne sommes pas des départements d'appoint, mais nous sommes constituants de la région.

Mme Delaporte : J'ai plusieurs remarques à faire sur la biodiversité. Evidemment, les enjeux entre le SRADDET et ce que nous faisons ici sur le territoire et les objectifs sont évidemment partagés, et nous mettons déjà en place un certain nombre d'actions, dont nous avons parlé longuement ce matin en Commission Permanente ; notamment sur les corridors écologiques, les trames vertes et bleues. Non seulement le Service Environnement travaille à ces démarches, mais aussi le Service des Routes, puisqu'il y a tout un travail aussi sur les bords de routes, qui deviennent des corridors écologiques. Autre remarque : puisque nous sommes partenaires de la Région dans le comité sur la biodiversité, il faudrait la présence effective de la Région lors de nos comités de pilotage sur la stratégie de biodiversité dans la Nièvre.

Mon collègue Jacques Legrain n'étant pas là, je ferai juste un point sur l'habitat. Il y a quand même des choses un peu délicates quand même au niveau de l'habitat, et notamment de l'habitat privé. On peut se poser la question de savoir s'il y a un intérêt pour la Nièvre à intégrer le service public de l'efficacité énergétique, puisque accéder au niveau BBC, Bâtiment Basse Consommation, dans de la rénovation, depuis un niveau de « passoire énergétique » sans étape intermédiaire est difficilement concevable. Si le SPEE veut remplacer ce qui existe déjà chez nous (le PIG et Nièvre Rénov), je ne crois pas que nous irons vers une massification de logements basse consommation. Au contraire, nos populations n'iront plus sur ces démarches, qui pourtant sont vertueuses. On ne peut pas passer de passoire énergétique à BBC sans étapes intermédiaires, et c'est l'intérêt aussi du PIG et de Nièvre Rénov' de passer d'abord par ces étapes différentes.

M. Bazin : Sur la forme, on nous propose un document extrêmement technocratique, ce que je regrette vivement. Il est peu compréhensible pour le commun des mortels, et pour le commun des élus locaux. Sur un sujet, quand on ne comprend pas les choses quand on les lit, c'est « qu'il y a un loup », comme dirait l'autre.

Par ailleurs, on nous a annoncé pour le début de l'année 2020 une refonte du cadre législatif, puisque l'on évoque un acte III de la décentralisation qui va à nouveau rebattre les cartes, notamment probablement, à ce stade en tout cas, avec un toilettage de la loi NOTRe, qui propose ce type de schéma. Il y a le sentiment, semble-t-il, partagé par le Président de la République, que l'heure des communes est à nouveau revenue, et que l'organisation du territoire, singulièrement dans les territoires ruraux, devra s'appuyer sur la collectivité « commune », et il y a le sentiment qu'une Région qui s'est quand même très largement éloignée n'est aujourd'hui pas outillée pour accompagner les territoires ruraux comme les nôtres.

Après, sans être dans la liste à la Prévert, ce que je suggère, c'est qu'il puisse être inscrit dans la proposition nivernaise d'amélioration de ce texte la notion de temps d'accès minimum aux services publics. Ce sont les 45 minutes de la maternité, et les 20 minutes de l'accueil de médecine générale.

J'ai le sentiment aussi que la question de la démographie médicale, sur laquelle nous avons engagé un travail au-delà de nos compétences, n'est pas abordée dans le schéma et qu'elle le mériterait, car il faut parler des vraies questions et des vraies problématiques, et la Nièvre fait concrètement des propositions, et agit directement sur cette question.

Dans le même chapitre de la relation avec l'Etat, car nous avons une validation par le Préfet de Région du document, il me semble que cela ne mange pas de pain de rappeler que nous nous opposons fortement à toute suppression de services dans les hôpitaux. C'est un outil rassurant pour l'installation de médecins généralistes.

Sur la question du numérique, je veux bien accompagner les « coups de menton » régionaux, mais aujourd'hui, en région Bourgogne Franche-Comté, si on veut qualifier le territoire, c'est le « bazar numérique » ; les Départements partent les uns et les autres sur des solutions de déploiement de fibre qui sont très différentes, soit en termes d'outils juridiques, soit en termes de calendrier. Je regrette qu'il n'y ait pas aujourd'hui de dialogue entre le Conseil régional et la Société Publique Locale, ce qui est un caillou dans la chaussure pour assurer le déploiement le plus rapide de la fibre partout et pour tous.

Sur les circuits courts, il me semble qu'il est très intéressant, même si l'on est sur une pétition de principe, d'évoquer la question du circuit court en lien avec l'épargne. Les Nivernais épargnent beaucoup, évidemment à leur niveau de revenus, mais l'épargne est réinvestie ailleurs. Sur mon territoire, un directeur d'agence m'indiquait que 80 % de l'épargne collectée sur place était réinvestie ailleurs. C'est un scandale absolu. On peut tout à fait imaginer des outils pour permettre à l'épargne locale de venir irriguer le développement économique.

On nous annonce la disparition des guichets SNCF, et d'ailleurs ils disparaissent progressivement sans le dire. On ne peut pas évoquer une politique de la mobilité ou des déplacements extrêmement dynamique et positive si par ailleurs on fait sauter les outils qui permettent de faire fonctionner les trains, c'est-à-dire les guichets.

La question des nouveaux artisans n'est pas prise en compte dans le document qui nous est présenté. On sait que l'on a aujourd'hui un mouvement national de retour, ou de venue à la campagne de personnes qui sont métropolitaines. On a pu voir ainsi des trentenaires ayant des postes à responsabilités se lancer dans une nouvelle forme d'artisanat. Or, dans le schéma, ce mouvement démographique n'est pas pointé dans le bon sens. On continue à être sur l'antienne de la perte des habitants et de la démographie qui n'est pas dynamique. C'est donc un constat peut-être de ce qu'a été le passé, mais à aucun

moment on n'est tourné vers l'avenir, vers ces nouvelles dynamiques démographiques qui sont en train d'irriguer la région Bourgogne Franche-Comté, et probablement peut-être un peu plus nos départements. Comme l'évoquait Pascale de Mauraige, la Nièvre et l'Yonne, de ce point de vue là, sont redevenues attractives, et il me semble qu'il faudrait l'indiquer.

Enfin, la question des maisons de services au public peut être un outil formidable, pour peu que l'on ne fasse pas simplement de l'immobilier de service public, mais que l'on construise un projet de service public de proximité. Il ne faudrait pas que la Région considère, pour des questions de rationalisation de la dépense publique, que France Service, mot magique, dédouanerait de travailler sur l'implantation en bonne proximité des services qui sont aujourd'hui indispensables à la population.

Un dernier mot sur le sujet de l'énergie. Je voudrais rappeler que les organisations de proximité que sont par exemple le SIEEEN ou le Parc du Morvan ne doivent pas, à l'occasion de ce type de schéma, être écornées dans leur manière de représenter au plus proche des habitants nos intérêts et probablement l'avenir de la fameuse transition énergétique, qui ne peut pas se décréter ni de Dijon ni de Besançon, de mon point de vue.

M. Joly :

Nous avons affaire, avec ce SRADDET, en fait, à un exercice que je considère comme un exercice impossible. Comment avoir une vision de l'avenir de l'ensemble des territoires régionaux, dans leur diversité, sur l'ensemble des secteurs (économique, social, culturel) ? Et tout cela en se projetant dans le temps à 2050 ? C'est un exercice impossible, et d'autant plus impossible que la Région aujourd'hui est un territoire récent à travers la fusion, et qu'il faut faire conjuguer et partager les visions antérieures qu'il pouvait y avoir.

Donc, dès lors que l'exercice est impossible, l'avis est en quelque sorte impossible aussi. Je voudrais saluer les services pour le rapport qu'ils nous ont présenté, parce qu'à un exercice impossible, ils ont réussi quand même à produire un document qui est un document de grande qualité, même si, bien évidemment, il trouve ses limites au regard de mon propos sur la perspective que nous offre ce schéma de développement et d'aménagement régional.

Sur l'ensemble des principes du schéma, on ne peut être que d'accord. On nous parle – en tout cas, si ce n'est pas dit, c'est l'esprit – du développement durable, de l'entrée dans les différentes transitions, de renforcer l'attractivité de notre territoire. Bien évidemment que nous nous retrouvons sur ces principes d'organisation et sur les fondements des orientations qui nous seront proposés.

Toutefois, ce que je note, et quelles que soient la volonté qui est présentée de s'ouvrir vers de nouvelles perspectives et la manière d'aborder les sujets, parce que l'on est dans un autre temps où l'on se

doit de raisonner en termes de développement durable, d'envisager les transitions, c'est que l'on retrouve parfois des éléments d'approches trop classiques notamment en matière de développement. Le développement, dans le document préparatoire, est envisagé à travers le développement économique. Or, il est important de sortir des approches classiques et des standardisations, et on voit qu'à divers moments on retombe dans des approches plus classiques et dans ces standardisations, alors qu'il faut avoir des approches beaucoup plus fines et renouvelées.

Comme cela a été dit par plusieurs d'entre vous, dans ce schéma la Nièvre peine à se retrouver, alors qu'elle présente de nombreux atouts, qui sont des atouts régionaux, et il faut que la Région les envisage en tant que tels.

Permettez-moi de rappeler plusieurs éléments à ce titre, que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer à d'autres occasions.

Qu'apporte la Nièvre à la Bourgogne ?

Elle apporte notamment la Loire, le Val de Loire ; le plus long linéaire, en fait, parmi les départements, et ce n'est pas rien. Le plus grand fleuve français et le dernier fleuve sauvage d'Europe. C'est une réalité ! Ce n'est pas rien ! Voilà ce que la Nièvre apporte dans la corbeille de la région. Ce n'est pas la Loire nivernaise que l'on apporte, c'est la Loire de la région Bourgogne Franche-Comté.

Elle apporte le Morvan, avec ce qu'il représente en termes d'excellence en sur le plan environnemental. Cette montagne qui est reconnue à l'échelle nationale apporte un des plus beaux tronçons de canaux français, le Canal du Nivernais. On dit que c'est l'un des plus beaux canaux de France, avec le Canal du Midi. Excusez du peu ! Il faut que l'on soit sûr de ce que nous apportons, et, dès lors, c'est comme cela que nous pourrions être reconnus comme tels.

Sur le plan économique et environnemental, nous apportons deux éléments qui sont essentiels. Dans le domaine forestier, nous apportons une des plus belles forêts de résineux de France (le Douglas dans le Morvan), et l'une des plus belles forêts de feuillus, la forêt des Bertranges. Ce n'est pas rien non plus, en termes de potentiel de transformation, mais également pour ce que cela représente en termes de captation de carbone, et qui est la compensation des pollutions que génèrent certaines activités, et notamment les dorsales de développement dont nous avons parlé précédemment.

Nous y apportons également en matière agricole l'une des plus belles productions au monde, le Charollais. Le Charollais est à la viande ce que la Bourgogne est au vin, d'une certaine manière ; c'est comme cela qu'il faut l'envisager. Nous ne sommes pas les seuls, bien évidemment, sur la région, mais nous apportons l'Agropole du Marault, et sur l'Agropole le Herd-book Charollais, qui se trouve être l'état civil du Charollais en quelque sorte. La Nièvre apporte cela aussi dans la corbeille, il faut en être conscient, et il faut aussi

qu'ailleurs on en soit conscient pour nous accompagner dans la mise en valeur de ces atouts et de ces ressources.

Dans le bois, nous avons 1 800 emplois, mais cela pourrait être beaucoup plus si nous continuons à travailler dans ce domaine du bois, qui capte le carbone et qui est un matériau qui a véritablement un avenir. Il faut réfléchir à ce que peut apporter le bois dans l'« après carbone », et je pense que dans la Nièvre nous aurions intérêt à travailler sur cette partie du territoire sur la valorisation du bois pas simplement en matière d'énergie, mais aussi en chimie du bois. Même si cela a pu être compliqué avec des épisodes douloureux, et je pense à Prémery, cette chimie du bois a, selon moi, un avenir, bien évidemment, dans des conditions acceptables par rapport aux considérations liées à l'environnement.

Nous apportons aussi une métallurgie reconnue dans le monde. Je pense à Aperam en particulier. Les aciers d'Imphy sont reconnus pour leur qualité.

Sur l'industrie automobile, je voudrais parler de Magny-Cours, bien évidemment. Nous apportons le ou l'un des deux stades internationalement connus, et peut-être même le seul, à l'échelle mondiale. La Nièvre apporte à la Région cet équipement très spécifique et remarquable.

Sur le plan culturel, en matière de créativité, je crois que notre département aujourd'hui doit être en pole position ; en tout cas, il est reconnu à l'échelle nationale pour toutes les activités que l'on dit « hors les murs », ou dans de petits équipements. Ce que la Commission Permanente a décidé ce matin en témoigne très largement.

Tout cela nous conduit peut-être, au regard des difficultés que nous avons, à faire des efforts d'inventivité. Depuis maintenant 15 à 20 ans, la Nièvre a été là aussi en pole position en matière de réflexion sur le développement des territoires ruraux. Je pense au bouclier rural, cher à notre collègue Fabien Bazin, aux Villages du Futur, en cours, et à ce que nous faisons également dans le cadre des Nouvelles Ruralités. Ces exemples montrent que nous pensons les territoires pour eux-mêmes, mais aussi dans ce qu'ils peuvent représenter à l'échelle nationale et européenne.

Voilà ce qu'il me paraissait important de redire. Nous avons à la fois là des éléments matériels et des éléments intellectuels. Compte tenu de cela, il faut vraiment qu'il y ait une meilleure intégration de la Nièvre, dans ce qu'elle apporte à cette région. Pour que nous soyons vraiment efficaces, il faut que nous travaillions véritablement à la différenciation à la fois des actions et des politiques mises en place sur le territoire régional. L'accompagnement de proximité est fondamental. Je ne sais pas si elle peut le faire seule, mais qu'elle sache s'appuyer sur les instances intermédiaires sur les Départements en particulier, et sur les territoires ruraux, qui sont incontournables au regard de ce qu'ils peuvent représenter en capacités d'ingénierie,

d'expertise, qui même parfois sont insuffisantes au regard de la diversité des sujets que nous avons à traiter. A l'échelle régionale, comme au niveau de l'Etat, on ne peut traiter les choses si on est dans une approche standardisée et de procédures ; il faut que la Région sache déléguer ses interventions à des institutions plus proches des réalités.

Les politiques et les actions doivent être donc déclinées de manière spécifique. Pour permettre aux territoires d'apporter le meilleur d'eux-mêmes, il faut leur fournir de la matière grise supplémentaire ; il faut que l'enseignement supérieur soit développé sur nos territoires, il faut que la recherche soit développée, il faut que l'on nous donne les moyens de l'ingénierie. C'est présenté dans le rapport et cela me paraît fondamental.

Enfin, ce SRADDET énonce des règles qui sont prescriptives. Elles peuvent avoir du sens dans des territoires urbains et denses. Elles en ont moins chez nous ; en tout cas, elles peuvent nous freiner. Il ne faut pas que ces règles nous fassent payer des choses qui sont liées à des pratiques, à des activités, à du développement de territoires très denses. Je vais prendre un ou deux exemples. On parle d'« autosolisme ». Il ne faut pas que l'on nous empêche de construire sur nos territoires, parce que nous n'aurions pas d'alternatives en transports publics ; il ne faut pas que l'on nous fasse payer des problèmes qui relèvent d'autres territoires. Sur l'urbanisation, de la même manière, sur les PLUi, je ne suis pas sûr qu'ils aient un sens. Il ne faut pas que le SRADDET, dans sa mise en œuvre, conduise à la création de plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Comment arriver à faire partager des points de vue sur l'organisation de l'espace, sur l'urbanisation, sur l'architecture dans des territoires qui sont larges ? Non, il faut des plans d'occupation des sols qui permettent d'organiser le développement des territoires notamment sur les échelons intercommunaux, mais la question de l'architecture et de l'urbanisme se pose de manière plus fine sur quelques communes, mais pas sur 25, sur 30, voire parfois plus, ce qui est la taille de nos intercommunalités aujourd'hui.

De la même manière, sur la consommation du foncier, et du foncier agricole, nous sommes bien évidemment conscients de ce que cela représente, mais, là aussi, il ne faut pas que l'on nous fasse payer à nous les consommations inconséquentes des zones urbaines denses liées au phénomène de renforcement de la concentration dont on voit bien aujourd'hui que dans différents domaines ce que la congestion et la concentration font peser sur notre société.

Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président, je vous remercie.

M. Morel :

Nous avons là entre les mains un document politique majeur qui va nous être opposable jusqu'en 2050.

Je ne me sens ni la compétence ni le courage de décortiquer ce document en une heure de Session pour envoyer un avis à la Région. D'autant plus que nous avons eu tous en mains l'avis départemental qui reprend des propositions que nous avons évoquées. Elles ne sont pas nouvelles, d'ailleurs, puisque je me rappelle qu'au moment des élections régionales, sur ma proposition, d'ailleurs, je vous ai fait travailler, et nous avons envoyé les propositions du Département aux différents candidats aux élections régionales.

Ce que je peux constater politiquement, c'est d'abord que ce document correspond à une ambition de la part de la Région. Je reprends là les propos de Mme Marie-Guite Dufay, la Présidente de la Région, qui, pour qu'à l'horizon 2050, la Bourgogne Franche-Comté soit une région où il fait bon vivre, se fixe comme objectif de « renforcer la solidarité entre les territoires ruraux et les territoires urbains dans une logique de réciprocité en s'appuyant à la fois sur un réseau métropolitain, un tissu de villes intermédiaires dynamiques et des territoires ruraux innovants et entreprenants ».

Or, lorsque l'on schématise ce SRADDET, il n'en est pas du tout ainsi, puisque l'on s'aperçoit que l'effort est porté essentiellement sur Dijon et Besançon, avec une coulée sur la Saône-et-Loire, et que les territoires de l'Yonne et de la Nièvre sont complètement ostracisés, alors qu'ils pourraient constituer, comme l'a dit tout à l'heure Mme de Muraige, la porte d'entrée, l'ouverture vers le Centre et la région parisienne.

La concertation, qui était une belle ambition, devait concerner toutes les collectivités, infrarégionales, territoires de projets. Or, je m'aperçois que quatre ateliers transversaux de concertation ont été tenus : le 15 juin à Chalon-sur-Saône ; le 20 juin à Besançon ; le 29 juin à Pouilly en Auxois, et le 14 septembre à Saint-Apollinaire. Là encore, la Nièvre et l'Yonne sont complètement absentes de cette concertation.

Il ne s'agit pas d'un mince document. Il s'agit d'un document d'une importance politique primordiale, puisqu'il est intégrateur des multiples dimensions thématiques et géographiques, et surtout qu'il est prescriptif et opposable à un certain nombre de documents de planification (PLU, SCOT...).

Dans ces conditions, il est éventuellement possible de prendre acte de ce document, mais en tout cas de ne certainement pas l'approuver.

En le lisant plus finement, on s'aperçoit que les différentes dispositions qui sont prises dans ce SRADDET et qui favorisent les zones que j'ai évoquées précédemment vont pratiquement nous empêcher d'avoir tout développement véritable sur le territoire de la Nièvre et de l'Yonne.

Il y a donc deux solutions. Peut-être mandater un spécialiste pour décortiquer ce schéma, et nous faire des propositions, que nous pourrions porter techniquement et politiquement plus efficacement à la

Région ; ou tout simplement rejeter ce SRADDET qui, s'il correspond aux ambitions de la Région, ne correspond en aucun cas aux ambitions que nous pouvons avoir sur le plan départemental.

M. Barbier :

La lecture de ce document nous permet de dresser un constat qui s'impose à nous ; c'est que la réalité est effectivement peu affirmée dans les déclinaisons thématiques. Cela a été clairement indiqué dans le document. Je le partage. Avec des départements ruraux qui sont insuffisamment pris en compte.

Sentant venir le danger, et au risque de faire un peu du hors sujet, je me demande si le temps n'est pas venu de solliciter la Région pour qu'elle contractualise avec nous sur un contrat de territoire, tel que nous l'avons fait avec les communautés de communes au niveau départemental, sur une période triennale, sans esquiver évidemment ce qui est déjà prévu dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Je crois que cela pourrait être aussi une de nos propositions. Ce document n'est certes pas un document d'engagement financier, mais cela peut aussi en être les prémisses, et on peut aussi se porter candidats pour très prochainement être éligibles à ce type de dispositif.

M. Herteloup :

Je rejoins assez ce qui vient d'être évoqué. Je voulais parler des réseaux interrégionaux routiers, qui sont quand même d'importance, parce qu'à travers tout ce qui a été évoqué, vous devez bien vous douter que, si les voies de communication, quelle qu'en soit la nature, ne sont pas évoquées, on est un peu « à côté de la plaque » aussi.

Néanmoins, je ne vais pas ressortir tous les enjeux qui sont mentionnés sur cette note réalisée par les services, que je remercie. Simplement dire que l'on remarque bien, à travers les différentes interventions, à quel point nous sommes la sixième et septième roue du carrosse.

Dans la continuité des propos de Daniel Barbier et de ceux de Patrice Joly tout à l'heure, nous pourrions réfléchir à nos modalités de collaboration et à nos capacités de proposition de travail dans le cadre de contrats en lien avec la Région. Si le manque d'intérêt qui est visible de sa part repose sur des éléments qui sont pour elle tout à fait concrets, nous avons nous aussi la capacité à nous tourner vers d'autres régions. Nous pouvons travailler sur « Nord Sud », mais nous pouvons aussi travailler sur « Est Ouest ». Nous sommes à Nevers la porte d'entrée par rapport à la région Centre. La région Rhône Alpes Auvergne, qui est en dessous de la Nièvre, est tournée vers nous puisqu'énormément de nos jeunes maintenant vont sur Clermont-Ferrand. Voire même certains vont sur Tours, car c'est quasiment aussi vite fait maintenant. Tous ces éléments-là, puisque l'on parle d'avenir, doivent être envisagés clairement et nettement dans le cadre de nouveaux positionnements, et je crois que l'on peut se permettre à

un moment donné de travailler concrètement ces questions, de façon à ce que nos communications ne soient pas toujours tournées de façon désespérée vers les Dijonnais et vers la Franche-Comté, mais que nous puissions voir s'il y a des régions voisines avec lesquelles nous pourrions tout à fait travailler.

L'axe ligérien est vraiment un poids d'attractivité extrêmement fort. Il pourrait être, par rapport à des montagnes que nous avons du mal à franchir, la porte d'entrée aussi pour le Morvan, parce que l'un attire l'autre, et que l'un doit profiter à l'autre. Comment travaille-t-on cette question aujourd'hui à l'échelle départementale ?

Cela fait des années que l'on entend parler de la difficulté de travailler avec Dijon, parce que c'est la croix et la bannière pour aller là-bas et pour qu'ils viennent ici. Cela se vérifie aussi aujourd'hui dans la construction des infrastructures actuelles, dans les projets... Va-t-on continuer longtemps à courir après les personnes comme cela ?

Puisqu'ils continuent ainsi, nous pouvons dire que nous n'allons pas désespérément chercher à 200 km d'ici ce qui peut-être est quelquepart à notre portée juste de l'autre côté de la Loire, en dessous de Moulins et juste au-dessus de Cosne. C'est comme cela que nous pouvons aussi exister, car pleurer et courir après les choses espérées, cela va durer un moment, et on va s'essouffler. Je pense d'ailleurs que certains se sont essoufflés avant nous. Alors, maintenant, que faisons-nous ? Je prône donc pour que l'on se montre un peu différemment, en mettant d'autres capacités en valeur, qui sont celles de nos potentielles capacités de partenariat avec les Régions voisines. Je pense que, lorsque l'on a les atouts qui ont été décrits depuis le début de cette Session, on peut être aussi très attractif pour les régions voisines.

M. Hourcabie :

Je voudrais vous parler d'énergie et de transition écologique. Ce sont deux volets importants, que l'on retrouve dans le document SRADDET.

Je rappelle que la Région est le chef de file en matière d'énergie, que les réseaux électriques qui maillent le territoire appartiennent aux communes, que ces communes ont transféré la compétence aux syndicats d'énergie partout en France, et notamment au SIEEEN. Nous avons un rôle de proximité qui est, je crois, reconnu. Nous avons une approche relativement pragmatique et de convergence entre l'efficacité environnementale et la préservation de la cohésion nationale, puisque nous avons ce rôle de péréquation à mettre en œuvre en permanence sur tout ce qui touche l'énergie. Nos syndicats jouent un rôle important de mise en œuvre de tout ce qui touche aux énergies renouvelables. Nous travaillons au quotidien sur la maîtrise de la dépense d'énergie et sur la transition énergétique. Récemment, à ce titre, les huit syndicats de Bourgogne Franche-Comté ont signé avec la Présidente de Région, M. le Préfet de Région et l'ADEME, une convention régionale, que nous mettons en œuvre pour

accompagner la transition énergétique et ce qui couche le volet Energie.

Nous pouvons, je pense, reprendre un certain nombre de paragraphes que nous avons écrits dans cette convention régionale, et les transférer directement dans le SRADDET parce que je crois qu'ils y ont leur place.

M. le Président :

Un certain nombre de réflexions.

Je trouve tout à fait anormal que l'on nous demande simplement un avis consultatif. Le Département est un acteur majeur en termes d'aménagement du territoire sur la région. Dire que nous n'avons qu'un avis consultatif à donner n'est vraiment pas être reconnaissant de que nous sommes réellement.

Les règles peuvent fixer un cadre, mais, ensuite, on doit faire une application qui corresponde à la réalité locale. L'autosolisme ne se fait pas de la même dans la banlieue de Dijon qu'à Moux-en-Morvan ou qu'à Champvert. Ce n'est pas tout à fait le même problème. On ne peut fixer une règle sur l'autosolisme qui serait valable à la fois pour la ville de Dijon ou de Besançon et pour nos villages. Ce n'est pas possible. Il faut donc rediscuter et renégocier. On voit aussi que l'on a tendance à faire de la politique pour les personnes qui vont bien plutôt que pour celles qui vont mal.

Daniel Barbier a tout à fait raison. Un contrat de 50 M€ a été établi pour l'Agglomération de Besançon, un autre pour l'Agglo de Dijon. Il serait tout à fait pertinent d'avoir un contrat de 50 M€ en dehors des politiques sectorielles qui sont les mêmes pour tout le monde, pour le territoire nivernais, car, en termes d'habitants, c'est à peu près la même chose. Nous pourrions discuter des termes du contrat avec la Présidente de la Région.

A titre d'avis consultatif, nous pourrions indiquer qu'il faut continuer de négocier, et trouver les bons remèdes qui doivent être donnés à la Nièvre pour qu'elle aille mieux. Ces bons remèdes peuvent un peu dépendre des règles générales, mais pas que de ces règles générales. Forcément, il faut opérer de la différenciation, et que l'on traite les territoires en fonction de l'endroit où ils sont, de leurs problématiques. Il faudrait que nous puissions croiser ce que pensent nos vice-présidents respectifs, nos services respectifs, sur les grandes politiques.

Je crois aussi qu'il faut indiquer à Mme Dufay que ce qui est prescriptif en termes d'aménagement du territoire, nous ne pouvons pas l'accepter. Je crois qu'il faut déclencher, comme nous l'avons fait sur certains sujets, dans les communes nivernaises, dans les intercommunalités nivernaises, une réaction disant que personne ne peut accepter des règles d'urbanisme telles qu'elles sont faites aujourd'hui. Certains maires nous écrivent que désormais on refuse des installations sur leur territoire. Il n'est pas possible de dire à des

petites communes, que, dans un territoire qui est en difficulté, et en déprise démographique, on ne peut plus faire construire pour telles ou telles raisons sur leur commune. Il peut y avoir des règles, mais il doit y avoir des exceptions aux règles. Il faut que nous déclenchions une campagne pour dire que nous n'accepterons pas des règles d'urbanisme qui risquent de rendre impossible l'installation d'un certain nombre de Nivernais dans un certain nombre de communes. Cela, nous ne l'accepterons pas. Si vous en êtes d'accord, je ferai remonter ce message-là.

M. Bazin :

Attention aussi à ne pas flécher le sujet sur la Région Bourgogne Franche-Comté. Dans les autres territoires, les SRADDET ont la même approche technocratique. Ce sont vraiment les institutions régionales, les conseils régionaux version XXL qui fonctionnent de la même manière. Les crédits importants mis dans les tramways, vous les trouverez dans toutes les métropoles, et cela se fait, bien évidemment, au détriment des territoires ruraux.

Il faut faire attention à ne pas flécher une Région en particulier. C'est bien l'institution régionale en elle-même qui décline un dispositif élaboré par le ministère des Finances, et qui revient en cascade et en ruissellement sur les départements ruraux, mais ce n'est pas propre à la Bourgogne Franche-Comté.

M. Joly :

Je trouve que le rapport constitue une base très intéressante. Je proposerai que l'on formule quelque chose avec l'ensemble des points de vue qui ne figuraient pas dans le document initial. Nous pouvons considérer que c'est un avis émis à un temps donné et que nous souhaitons donner une suite, et que nous sommes prêts à poursuivre le travail pour que les déclinaisons, en particulier au niveau des règles, soient adaptées à nos territoires. Je pense que ce serait une manière positive et constructive d'avancer.

M. le Président :

Le rapport qui vous a été présenté émet toutes les réserves. Nous pouvons indiquer que nous allons faire suivre toutes les contributions. Chaque vice-président, chaque groupe de la Collectivité peut enrichir la discussion. Vous voyez bien que la rédaction de ce rapport montre effectivement que notre collectivité n'est pas d'accord. Ainsi, nous demandons que, dans le cadre de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre du SRADDET, l'État et la Région accordent systématiquement à l'institution départementale la qualité de personne publique associée en tous domaines.

Nous demandons aussi la reconnaissance d'un droit à la différenciation territoriale dans la mise en œuvre du volet prescriptif dudit schéma.

Nous demandons le renforcement de l'appui régional à l'ingénierie territoriale, en particulier dans le domaine de la planification spatiale, afin d'aider l'ensemble des territoires, et notamment les plus démunis, à s'inscrire dans une trajectoire visant à atteindre les objectifs régionaux.

Nous demandons aussi la prise en compte de l'ensemble des observations et propositions que nous avons mises dans le document.

Et enfin, nous demandons que la Région reprenne en conséquence la formulation des règles et complète le contenu des mesures d'accompagnement dans son document intitulé « fascicule des règles ».

Ainsi, nous ne disons pas formellement que nous rejetons les termes du document, mais nous disons simplement que, par rapport à ce qui est écrit, nous demandons que tout cela soit fait.

Toutes les remarques que formule le Conseil départemental sur le document SRADDET sont dans la délibération. Nous votons bien sur le rapport, et non pas sur le schéma.

Ensuite, la Région votera sur le SRADDET fin juin, et elle va demander l'avis conforme des personnes publiques associées, dont nous ne faisons pas partie aujourd'hui, mais nous demandons d'y être, selon les termes de la délibération qui vous est proposée.

De fait, voter la délibération que nous proposons signifie que nous ne sommes pas d'accord avec le SRADDET.

M. Morel :

Nous pourrions dire que le SRADDET proposé ne nous paraît pas correspondre aux besoins et aspirations de la Nièvre, et qu'en conséquence « nous demandons... », « nous demandons... », « nous demandons... »

M. le Président :

Il n'y a pas de problème pour retrouver cette formule et la mettre en haut, mais je pense que dans ce rapport nous montrons que nous ne sommes pas d'accord, puisque nous démontrons, finalement, chapitre par chapitre, que ce qui est écrit ne nous convient pas.

Je sou mets la délibération proposée, qui est une remise en question de ce qui est contenu dans le SRADDET, au vote.

Vote pour, à l'unanimité, la délibération telle que proposée par le Département.

M. Barbier :

Sur la demande de travail sur un contrat de territoire avec la Région, pourra-t-on la formaliser à un moment ou à un autre ?

M. le Président :

Je l'ai déjà formalisée plusieurs fois oralement. Normalement, je vais être reçu par la Région, et je vais leur dire que ce serait une bonne manière de montrer tout l'intérêt que l'on porte au territoire.

Avant que vous ne partiez, je vais vous communiquer les dates de réunions :

27 mai, 10 heures : Session décentralisée à Tresnay.

24 juin : Session.

17 juin : Commission Permanente.

.